

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DASES 83G: 8 Subventions (1 025 084 €) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, et des jeunes en situation de précarité, implantés dans les 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, et 18^{ème} arrondissements de Paris, à Bourg la Reine (92), et gérés par les associations suivantes : Aurore, le CASP, le centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Les Équipes d'Amitié - Avenants et Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département de 2018 ;

Vu la convention pluriannuelle du 11 juillet 2016 avec l'association « Corot Entraide d'Auteuil » relative au fonctionnement du centre d'accueil et d'hébergement pour jeunes situé 4, rue Corot (Paris 16^{ème}).

Vu la convention pluriannuelle du 31 mai 2017 avec l'association « Aurore » relative au fonctionnement du centre d'hébergement et de stabilisation (CHS) La Maison-Le Relais Cœur de Femmes, pour des femmes en situation de précarité situé dans le 14^{ème} et le 18^{ème} arrondissement.

Vu la convention pluriannuelle du 13 juillet 2016 avec l'association « Centre d'action sociale protestant » (CASP), relative au fonctionnement de la résidence sociale pour des familles monoparentales « Championnet », située 60, rue Championnet (Paris 18^{ème}).

Vu la convention pluriannuelle du 31 mai 2017 avec l'association « Centre d'action sociale protestant » (CASP), relative au fonctionnement du Centre d'hébergement d'urgence Familles le Jardin du Monde, situé 9, rue Ravon à Bourg la Reine (Hauts de Seine).

Vu la convention pluriannuelle du 23 mai 2017 avec l'association « Le Foyer Jorbalan » (Paris 19^{ème}), relative au fonctionnement de son centre de mise à l'abri de femmes victimes de la traite des être humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, 8 subventions (1 025 084 €) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, et des jeunes en situation de précarité, implantés dans les 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, et 18^{ème} arrondissements de Paris, à Bourg la Reine (92), et gérés par les associations suivantes : Aurore, le CASP, le Centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Les Équipes d'Amitié, et de signer les avenants aux conventions en cours et pour certaines associations de nouvelles conventions, annuelle (Équipes d'Amitié), et pluriannuelles (CHS Kepes et Résidence Albert Jacquart).

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué 8 subventions de fonctionnement pour l'année 2018 au bénéfice de 5 associations pour les projets suivants :

- une subvention de 278 500€ à l'association Aurore, dont le siège social est situé 34, boulevard de Sébastopol à Paris 4^{ème} pour le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Képes, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris (n° SIMPA 2 541, et dossier 2018_03646) ;
- une subvention de 85 000 € à l'association Aurore, dont le siège social est situé 34, boulevard de Sébastopol à Paris 4^{ème} pour le fonctionnement de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard dans le 15^{ème} arrondissement de Paris (n° SIMPA 2541 et dossier 2018_03645);
- une subvention de 76 000€ à l'association Aurore, dont le siège social est situé 34, boulevard de Sébastopol à Paris 4^{ème} pour le fonctionnement du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris (n° SIMPA 2541 et dossier 2018_03461);
- une subvention de 53 427 € à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), dont le siège social est 20 rue Santerre à Paris 12^{ème} pour le fonctionnement de la résidence sociale Championnet, 60, rue Championnet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris ; (n°SIMPA 48 161 et dossier 2018_02822) ;

- une subvention de 125 000 € à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), dont le siège social est 20 rue Santerre à Paris 12^{ème} pour le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence « le Jardin du Monde » situé à Bourg la reine (Hauts de Seine), (n° SIMPA 48 161 et dossier n° 2018_02823) ;
- une subvention de 250 157 € à l'association les Équipes d'Amitié, dont le siège social est situé 8, rue de Budé à Paris 4^{ème} pour le fonctionnement du centre d'hébergement expérimental Relais 18 Hébergement, situé 17/19 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. (n° SIMPA 2 507, dossier 2018_05924) ;
- une subvention de 135 000 € à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil, dont le siège social est 4 rue Corot 75016 Paris pour la prise en charge de l'hébergement de jeunes en difficulté, 4 rue Corot dans le 16^{ème} arrondissement de Paris (n° SIMPA 28 721 et n° de dossier 2018_03493) ;
- une subvention de 22 000 € à l'association « Le Foyer Jorbalan », dont le siège social, est situé à la MDA 19 AFJ boîte 99, 20, rue Edouard Pailleron (Paris 19^{ème}), pour le fonctionnement du centre de mise à l'abri de l'association, pour des femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (n° SIMPA 20 596 et dossier 2018_03539) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec :

- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 278 500 € destinée au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Képès, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, d'une convention pluriannuelle, présentée en annexe 1 du présent délibéré ;
- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 85 000 € destinée au fonctionnement de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, d'une convention pluriannuelle, présentée en annexe 1 du présent délibéré ;
- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 76 000€ destinée au fonctionnement du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris d'un avenant n°1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019 présenté en annexe 3 du présent délibéré ;
- le bénéficiaire Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour la subvention du Département de 53 427 € destinée au fonctionnement de la résidence sociale Championnet, 60, rue Championnet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 01/01/2016 au 31/12/2018, présenté en annexe 4 du présent délibéré ;
- le bénéficiaire Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour la subvention du Département de 125 000 € destinée au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence « le Jardin du Monde », 9, rue Ravon à Bourg la Reine (92), d'un avenant n°

1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019 présenté en annexe 5 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire Les Équipes d'Amitié pour la subvention du Département de 250 157 € destinée au fonctionnement du centre d'hébergement Relais 18 Hébergement, 17/19 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris d'une convention annuelle, présentée en annexe 6 du présent délibéré ;

-le bénéficiaire Centre Corot Entraide Auteuil pour la subvention du Département de 135 000 € pour la prise en charge de l'hébergement de jeunes en difficulté, 4 rue Corot dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 01/01/2016 au 31/12/2018, présenté en annexe 7 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire « Le Foyer Jorbalan » pour la subvention de 22 000 € destinée au fonctionnement du centre de mise à l'abri de femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019, présenté en annexe 8 du présent délibéré.

Que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 017 - Rubrique 441 – Nature 65748 destination 4410001		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Aurore	Fonctionnement 2018 du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Képès, dans le 15 ^{ème} arrondissement de Paris.	278 500€
Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)	Fonctionnement 2018 de la résidence sociale Championnet, 60, rue Championnet dans le 18ème arrondissement de Paris.	53 427 €
Les Equipes d'Amitié	Fonctionnement 2018 du centre d'hébergement expérimental Relais 18 Hébergement, 17/19 rue Binet dans le 18ème arrondissement de Paris.	250 157 €
Total chapitre 017- rubrique 441 –Nature 65748 destination 4410001		582 084 €
Chapitre 65 - Rubrique 428 – Nature 65748 destination 4280006		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Le Foyer Jorbalan Paris 19ème	Fonctionnement en 2018 du centre de mise à l'abri de femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.	22 000 €
Aurore	Fonctionnement 2018 du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes dans les 14 ^{ème} et 18ème arrondissements de Paris.	76 000€
Total Chapitre 65 - Rubrique 428 – Nature 65748 destination 4280006		98 000€
Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 Grande Cause destination 4240005		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Aurore	Fonctionnement 2018 de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, dans le 15 ^{ème} arrondissement de Paris.	85 000 €
Total Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 – GC destination 4240005		85 000 €
Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 –destination 4240008		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement

CASP	Fonctionnement du CHU Jardin du monde pour des femmes demandeuses d'asile	125 000 €
Total Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 - destination 4240008		125 000 €
Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 –destination 4240090		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
CENTRE COROT	Fonctionnement centre d'hébergement pour jeunes en insertion sociale	135 000 €
Total Chapitre 65- Rubrique 424 – Nature 65748 - destination 4240090		135 000 €
TOTAL GENERAL		1 025 084 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO